

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/29/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : METALURE UV DA-45001

Code du produit : 051230N20

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Dommmages oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/29/2018

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/29/2018

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone
 acide octylphosphonique

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	>= 30 - < 50
Aluminium	7429-90-5	>= 30 - < 50
acide octylphosphonique	4724-48-5	>= 3 - < 5
Acétate d'éthyle	141-78-6	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

- abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
Mousse
Poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.

Éviter la formation de poussière.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/29/2018

- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
 Ne pas fumer.
- Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction)	1 mg/m3	ACGIH

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/29/2018

		respirable)		
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH
Acétate d'éthyle	141-78-6	TWA	400 ppm 1,440 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	150 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 1,440 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	400 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Protection des mains
Matériau : Gants résistants aux solvants

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Solide pâteux
Couleur	:	argent
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Indice de combustion	:	1
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.3 - 2.0 g/cm ³
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif

METALURE UV DA-45001

Version 1.0 Date de révision: 03/29/2018 Numéro de la FDS: 102000002407 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/29/2018

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Possibilité de réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.
Donnée non disponible
- Produits incompatibles : Acides
Bases
Oxydants
Composés fortement halogénés

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:**acide octylphosphonique:**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

Acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 18,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**acide octylphosphonique:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:**acide octylphosphonique:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

METALURE UV DA-45001

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
1.0 03/29/2018 102000002407 Date de la première parution: 03/29/2018

Autres informations**Composants:****acide octylphosphonique:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Acétate d'éthyle:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants:**acide octylphosphonique:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales**

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Aluminium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des

METALURE UV DA-45001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/29/2018	102000002407	Date de la première parution: 03/29/2018

substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 03/29/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F